



RAPPORT TRIMESTRIEL DE SUIVI DES RESTES À PAYER

1^{er} Trimestre 2019

MINISTÈRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

Sommaire

I. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU RAPPORT	3
II. METHODOLOGIE D'ELABORATION	3
III. EVALUATION DU STOCK DES RESTES A PAYER	4
IV. SITUATION RECAPITULATIVE DES RESTES A PAYER A FIN DECEMBRE 2018.....	6

I. CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT

Dans le cadre du Plan de Relance de l'Économie, l'État gabonais a entrepris des réformes structurelles importantes depuis le début de l'année 2017. Parmi les actions retenues au titre de la mise en œuvre de ce programme, figurent la publication des rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire et la situation consolidée des arriérés.

Le présent rapport porte sur les données des instances de l'administration centrale. Il sera progressivement étendu aux autres composantes de l'État au gré de l'évolution des systèmes d'informations budgétaires et comptables de ces dernières.

II. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

1. Définition des arriérés de dépense

Conformément à la directive CEMAC¹, « les restes à payer sont constitués de toutes les liquidations non réglées. Ils comprennent les fonds en route et les arriérés de paiement. Les fonds en route sont constitués de toutes les liquidations non réglées de moins de trois mois. Les arriérés sont constitués de toutes les liquidations non réglées au-delà de trois mois ».

2. Périmètre retenu

Pour rappel, le périmètre retenu porte sur les arriérés de l'État central, comme pour les précédents. Aussi, les restes à payer de l'Administration centrale se déclinent comme suit :

- Les ordonnances émises au profit des entreprises ;
- Les remboursements de crédits de TVA ;
- Les instances dues au titre du service de la dette conventionnée.

Sont donc exclus du présent rapport, les crédits mis à la disposition des administrations, conformément à la procédure simplifiée prévue dans la loi organique, et qui ne font pas l'objet d'un engagement préalable.

¹Directive 05/11-UEAC-190-CM-22 relative aux opérations financières de l'État (article 14).

III. ÉVALUATION DU STOCK DES RESTES À PAYER

À fin mars 2019, les restes à payer de l'État central se chiffrent quatre cent quarante-quatre milliards sept cent soixante-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt (444 777 283 720) Francs CFA, et sont constitués comme suit :

- Ordonnances émises au profit des entreprises : 77 597 057 824 Francs CFA ;
- Remboursements des crédits TVA : 292 556 070 573 Francs CFA ;
- Dette publique conventionnée : 74 624 155 323 Francs CFA.

1. Les ordonnances émises au profit des entreprises

Les restes à payer au profit des entreprises se chiffrent à fin mars 2019 à 77 597 057 824 FCFA dont 75 939 059 742 FCFA au titre des arriérés et 1 657 998 082 FCFA au titre des instances accumulées sur le premier trimestre 2019.

Catégorie	Fonds en route (1)	Arriérés (2)	Total restes à payer (3)=(1)+(2)	Rappel de T-1 (4ème Trim 2018)
	2019	Antérieurs à 2019		
	Inférieur à 3 mois	Supérieur à 3 mois		
Total des ordonnances émises au profit des entreprises	1 657 998 082	75 939 059 742	77 597 057 824	97 589 687 447
TOTAL	1 657 998 082	75 939 059 742	77 597 057 824	97 589 687 447

2. Les remboursements des crédits de TVA

Les restes à payer au titre des remboursements TVA se chiffrent à 292 556 070 573 FCFA et représentent 63% du montant global des arriérés de l'État central. Les arriérés se chiffrent globalement à 264 453 457 539 FCFA et les fonds en route représentent 28 102 613 034 FCFA.

Catégorie	Fonds en route (1)	Arriérés (2)	Total restes à payer (3)=(1)+(2)	Rappel de T-1 (4ème Trim 2018)
	2019	Antérieurs à 2019		
	Inférieur à 3 mois	Supérieur à 3 mois		
Remboursements crédits TVA	28 102 613 034	264 453 457 539	292 556 070 573	293 059 153 542
TOTAL	28 102 613 034	264 453 457 539	292 556 070 573	293 059 153 542

3. La Dette publique conventionnée

Les restes à payer de la Dette publique conventionnée se chiffrent globalement à 74 624 155 323 FCFA et représentent 17% des restes à payer de l'État central. La dette intérieure y représente 17 824 188 293 Francs CFA et la dette extérieure 49 604 959 486 Francs CFA.

Globalement, les restes à payer de dette conventionnée se répartissent comme suit :

- Fonds en route : 67 429 147 779 Francs CFA ;
- Arriérés : 7 195 007 544 Francs CFA.

Catégorie	Fonds en route	Arriérés (2+4)			Total restes à payer (5)=(3)+(4)	Rappel de T-1 (4ème Trim 2018)
	2019			Antérieur à 2019 (4)		
	Inférieur à 3 mois (1)	Supérieur à 3 mois (2)	Total 2019 (3)=(1)+(2)			
Total des arriérés de la Dette Extérieure	49 604 959 486	0	49 604 959 486	0	49 604 959 486	65 022 058 189
Total des arriérés de la Dette Intérieure	17 824 188 293	0	17 824 188 293	7 195 007 544	25 019 195 837	7 195 007 544
TOTAL	67 429 147 779		7 195 007 544		74 624 155 323	72 217 065 733

IV. SITUATION RÉCAPITULATIVE DES RESTES À PAYER À FIN MARS 2019

Catégorie	Fonds en route (1)	Arriérés (2)	Total restes à payer (3)=(1)+(2)	Rappel de T-1 (4ème Trim 2018)
	2019	Antérieurs à 2019		
	Inférieur à 3 mois	Supérieur à 3 mois		
Restes à payer de l'Etat central	97 189 758 895	347 587 524 825	444 777 283 720	462 865 906 722
Total des ordonnances émises au profit des entreprises	1 657 998 082	75 939 059 742	77 597 057 824	97 589 687 447
Total des arriérés de la Dette Extérieure	49 604 959 486	-	49 604 959 486	65 022 058 189
Total des arriérés de la Dette Intérieure	17 824 188 293	7 195 007 544	25 019 195 837	7 195 007 544
Remboursements crédits TVA	28 102 613 034	264 453 457 539	292 556 070 573	293 059 153 542
TOTAL	97 189 758 895	347 587 524 825	444 777 283 720	462 865 906 722